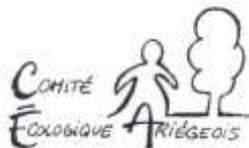




Association « le Chabot »  
de Protection des Rivières  
Ariégeoises



## Sol'Abeille

### Invitation Conférence de Presse

#### Tourtouse : en autorisant un élevage industriel bovin Madame la préfète de l'Ariège programme la mort d'une rivière souterraine

Par décision du 11 août 2015, Madame la préfète de l'Ariège vient d'autoriser l'installation d'un bâtiment pour l'élevage de bovins sur la rivière souterraine « Ruisseau d'Argent ».

Après avoir défrayé la chronique locale avec un projet de création de 27 villas avec piste d'avion-ULM, l'EARL AGRICOUS continue de se faire remarquer en présentant un projet d'Agri business avec stabulation sur un cours d'eau.

Elle prévoit sur la commune de Tourtouse le bétonnage d'un demi-hectare et la création de trois bâtiments sur une surface de 3792m<sup>2</sup> pour 240 bovins.

Plusieurs alertes ont été envoyées quant au non respect des distances réglementaires et des obligations de protection du Ruisseau d'Argent et de sa faune. Pour satisfaire les services de l'Etat, il a suffi d'une réponse trompeuse du porteur de projet affirmant qu'aucun relevé hydrologique officiel ne prouvait que l'on soit en présence d'un cours d'eau sous l'exploitation

→ D'autre part aucun relevé hydrologique officiel ne prouve que l'on soit en présence d'un cours d'eau sous l'exploitation, seuls des propos locaux le supposent. Et même s'il existait, l'argument selon lequel le ruisseau s'enfourait avant l'exploitation et ressortirait de l'autre côté ne prouve en rien que le cours d'eau souterrain passe bien sous l'exploitation et à moins de 35 mètres de celle-ci.

Ignorant les alertes successives de FNE Midi-Pyrénées et du « Chabot », la Direction Départementale des Territoires (DDT) et la préfecture ont soutenu ce projet l'affranchissant des lois sur l'environnement.

L'observation de terrain, les cartographies IGN, les relevés spéléologiques et les propres documents de l'Etat (cartographie sur la définition des cours d'eau), démontrent pourtant incontestablement l'écoulement d'une portion souterraine du Ruisseau d'Argent sous l'emplacement même du bâtiment agricole. Ce ruisseau d'intérêt écologique remarquable est concerné par l'arrêté sur les frayères en Ariège et abrite notamment des espèces protégées à forts enjeux patrimoniaux telles l'écrevisse à pattes blanches et la truite de souche...

Afin de préserver l'état de ce cours d'eau et des milieux associés, FNE Midi-Pyrénées et APRA le Chabot ont saisi le Tribunal administratif et une première procédure est en cours qui porte sur une demande d'annulation de la décision d'ICPE (installation classées pour la protection de l'environnement).

Inquiétée par cette procédure, la préfecture semble s'être un peu ravisée et aurait finalement souhaité un déplacement du projet. Quelques jours avant la réunion prévue à ce sujet, le pétitionnaire s'est empressé de débiter les travaux, ce qui constitue ni plus ni moins qu'une tentative de passage en force.

A ce jour, le projet est maintenu en l'état et son positionnement, juste au-dessus de la rivière souterraine, reste inchangé.

Par attachement au bien commun, au patrimoine naturel et à une agriculture qui ne rime pas avec business, les consciences se soulèvent. Associations, agriculteurs, élus et citoyens s'emparent aujourd'hui de cette problématique et s'investissent au coté de FNE Midi-Pyrénées et du « Chabot » pour lutter contre ce déni de réglementation et l'absurdité de cette situation.

Les associations, fédérations et organisations cosignataires seront présentes sur le site le samedi 12 décembre à 14 heures pour affirmer leur opposition à ce projet. Elles vous invitent au point presse qui sera tenu à cette occasion.

point presse

Tourtouse le 8 décembre 2015

